
**ACTES DE LA COMMISSION DES REVENDICATIONS
DES INDIENS**

UNE PUBLICATION DE
LA COMMISSION DES REVENDICATIONS DES INDIENS



(1998) 6 ACRI

COPRÉSIDENTS

Daniel J. Bellegarde
P.E. James Prentice, c.r.

COMMISSAIRES

Roger J. Augustine
Carole T. Corcoran
Aurélien Gill

© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1998

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue RC12-1-1998-6F

ISSN 1195-3594

ISBN 0-660-95920-8

La publication *Les Actes de la Commission des revendications des Indiens* est une série continue de rapports officiels, accompagnés à l'occasion de documents historiques et reliés aux revendications, publiée par la Commission des revendications des Indiens (Canada).

Pour des renseignements au sujet des abonnements, de copies supplémentaires ou pour obtenir l'édition anglaise, *The Indian Claims Commission Proceedings*, veuillez vous adresser à

Commission des revendications des Indiens

427 ouest, avenue Laurier, pièce 400

Ottawa, Canada K1P 1A2

Téléphone : (613) 943-2737

Télécopie : (613) 943-0157

Courrier électronique www.indianclaims.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettre des coprésidents

v

RAPPORTS

Rapport sur la revendication de droits fonciers issus d'un traité
présentée par la Première Nation anishinabe de Roseau River
(Médiation)

3

Enquête relative à la revendication de droits fonciers issus d'un
traité de la Première Nation de Kahkewistahaw

21

Enquête sur la revendication de droits fonciers issus de traités de
la Nation crie de Lucky Man

121

Enquête sur la revendication de la
Première Nation crie de Mikisew

201

Enquête sur la revendication de la Première Nation de Fishing Lake
relativement à la cession de 1907

243

LES COMMISSAIRES

275

LETTRE DES COPRÉSIDENTS

Au nom des commissaires ainsi que du personnel de la Commission des revendications des Indiens, nous sommes heureux de vous présenter ce sixième volume des Actes de la Commission des revendications des Indiens. Il contient cinq rapports de la Commission.

Deux des rapports portent sur les enquêtes complètes menées par la Commission sur le rejet de revendications des Premières Nations. Déposé en novembre 1996, le premier de ces rapports rend compte en détail de l'enquête de la Commission sur la revendication de droits fonciers issus de traité soumise par la Première Nation de Kahkewistahaw. L'enquête a porté dans ce cas sur la validité de la revendication du droit à d'autres terres de réserve en vertu du Traité no 4. Rendu public en mars 1997, le deuxième rapport concerne également une enquête sur une revendication de droits fonciers issus d'un traité⁴ soit sur celle qui a été présentée par la Première Nation crie de Lucky Man. Cette première nation de la Saskatchewan avait demandé la tenue d'une enquête sur le rejet de sa revendication du droit à d'autres terres de réserve en vertu du Traité no 6.

Les trois autres rapports contenus dans ce volume démontrent l'utilité de la séance de planification de la Commission comme moyen d'encourager la discussion et de dissiper les malentendus concernant la nature des revendications des Premières Nations. Les trois rapports illustrent comment la séance de planification, présidée par la Commission en tant que tiers neutre, peut aider à résoudre les questions laissées en suspens sans qu'une enquête complète soit nécessaire.

Après 14 ans de négociation, la revendication de la Première Nation anishinabe de Roseau River a finalement été réglée avec le concours du médiateur fourni par la Commission. Le rapport sur cette médiation fructueuse a été déposé en mars 1996 par la Commission. En mars 1997, celle-ci a rendu public son rapport sur la revendication de la Première Nation de Fishing Lake, fondée sur la cession de 1907. Dans ce rapport, le Canada accepte la revendication pour négociation conformément à la Politique des revendications particulières après avoir examiné le témoignage des anciens de la Première Nation à l'audience publique tenue par la Commission. Enfin, le rapport de la Commission sur la revendication du droit à des avantages économiques en vertu du Traité no 8 soumise par la Première nation crie de Mikisew, qui a été déposé en mars 1997, indique comment la revendication

LETTRE DES COPRÉSIDENTS

a été acceptée pour négociation par le Canada sans qu'une enquête complète sur l'affaire soit nécessaire.

Nous espérons que ces rapports de la Commission vous seront utiles.



Daniel J. Bellegarde
Coprésident



P.E. James Prentice, c.r.
Coprésident

RAPPORTS



Rapport sur la revendication de droits fonciers issus d'un traité
présentée par la Première Nation anishinabe de Roseau River
(Médiation)

3

Enquête relative à la revendication de droits fonciers issus d'un
traité de la Première Nation de Kahkewistahaw

21

Enquête sur la revendication de droits fonciers issus de traités de
la Nation crie de Lucky Man

121

Enquête sur la revendication de la
Première Nation crie de Mikisew

201

Enquête sur la revendication de la Première Nation de Fishing Lake
relativement à la cession de 1907

243
